



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Avis de consultation du public en vertu
de l'article L120-1-1 du Code de
l'Environnement

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
Télécopie : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr

**Objet : Projet d'arrêté autorisant la Société DUBOST
Environnement à METZ à pratiquer des pêches à
des fins scientifiques dans les eaux douces du
Département de la Moselle**

Metz, le 08 février 2018

P.J. : Projet d'arrêté

Contexte du projet de décision :

Les conditions d'exercice de la pêche en eau douce sont définies par le titre III du livre IV du code de l'environnement.

L'article L.436-9 du code de l'environnement stipule que l'autorité administrative chargée de la pêche en eau douce peut autoriser en tout temps, la capture, le transport, ou la vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques.

Objectifs du projet de décision :

Le présent projet d'arrêté fixe les conditions dans lesquelles l'exercice de pêches scientifiques est autorisé dans l'ensemble du réseau hydrographique du département de la Moselle, dans un intérêt scientifique de diagnostics et d'inventaires piscicoles.

Date et lieux de la consultation :

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le projet d'arrêté réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle sera mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte sur le site de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 15 jours.

Dates de mise à disposition du public : du 12 février au 26 février 2018.

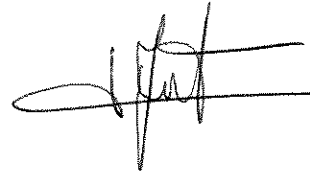
Ce projet est consultable à l'adresse suivante :

site internet : www.moselle.gouv.fr rubrique Actualités

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites **avant le 27 février 2018** à l'adresse électronique suivante :

ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

VALERIE ANTOINE-POTIER